

SOCIÉTÉ DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS

Constitution

Société de redevances minières et de participations
(Cote de la Bourse et de la banque, 16 juillet 1907)

Suivant acte reçu par M^e Maxime Aubron, notaire à Paris, le 26 avril 1907, M. Henri-Auguste-Lucien Lippens, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Bois-Colombes (Seine), rue Victor-Hugo, 90, ayant agi au nom et comme gérant de la société en commandite par actions [H. Lippens et Cie](#), au capital de 450.000 francs, dont le siège est à Paris, rue de l'Isly, 8, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de Société de redevances minières et de participations.

Cette société a pour objet principal l'acquisition, le recouvrement, la cession ou la rétrocession de toute redevances et de tous droits sur les produits et dans les bénéfices de toutes exploitations minières ; la participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères ayant pour objet l'exploitation des mines et minières. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

Le siège social est à Paris, 8, rue de l'Isly. La durée de la société sera de 92 années. Le capital social est de 2.860.600 fr. divisé en 28.010 actions de 100 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié.

Le conseil d'administration est autorisé dès maintenant à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'une somme de 700.000 fr. pour le porter jusqu'à 3 500.000 fr.

L'année sociale commencera le premier juillet pour finir le 30 juin. Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé depuis la constitution de la Société jusqu'au 30 juin 1908.

L'assemblée générale annuelle se composant des actionnaires propriétaires de 20 actions au moins, sera convoquée, avant la fin du mois d'octobre, par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales de Paris, 16 jours au moins avant la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour fournir aux actions un intérêt de 5 %. Le solde sera attribué comme suit : 2,50 % au conseil d'administration ; 10 % à un fonds de réserve spéciale qui sera affecté principalement à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5 % en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou de plusieurs exercices, soit à régulariser le taux annuel des dividendes ; 50 % à un fonds d'amortissement des actions et le surplus, sauf divers prélèvements qui pourront être décidés par l'assemblée générale, sera réparti aux actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. le docteur Pierre Gelez, demeurant à Viry-Châtillon ; Louis Bignon ¹, rue Marie-Charlotte, 10 *bis*, à Versailles ; Gaston Schneider ²,

¹ Louis Constantin Bignon : associé à Henri Lippens dans la Banque française de l'Afrique équatoriale de l'origine à 1923, les Mines de fer de Miliana (Algérie) et la Société du Phu-Quoc (cocotiers en Cochinchine). Administrateur+directeur techniques des Magnéros R.B. avec MM. Adrien Josse et fils et les frères Henri et Arthur Lippens. Fils du parlementaire et ministre Paul Bignon. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

² Gaston Schneider (1870-1929) : ingénieur ECP. Successeur d'Henri Lippens comme gérant de la Banque H. Lippens et Cie en 1928. Voir [encadré](#).

rue Moisson-Desroches, 11 *bis*, à Boulogne-sur-Seine ; et Édouard Giard ³, rue Balny-d'Avricourt, 3, à Paris. — *Affiches parisiennes*, 4 mai 1907.

Société de redevances minières et de participations
Remboursement partiel du capital
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 avril 1908)

Les actionnaires de cette société sont informés que l'assemblée extraordinaire du 3 avril 1908 a décidé le remboursement d'une somme de 100 fr. en espèces sur chaque action. Ce remboursement aura lieu à partir du 8 avril 1908. à la Banque industrielle et coloniale, 2, rue Meyerbeer, Paris, ou au siège social, 3, rue Pillet-Will, Paris, sur présentation des titres d'actions qui seront revêtus d'une estampille indiquant le montant du nouveau capital social et du taux nominal réduit des actions. — *Petites Affiches*, 7 avril 1908.

Société anonyme de redevances minières et de participations

Assemblée générale ordinaire du 12 octobre.
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 octobre 1908)

La séance est ouverte à 10 h. 40 par M. Lippens, président du conseil d'administration assisté de MM. Pennel et Brouchet, scrutateurs.

M. Giard remplissait les fonctions de secrétaire. 2.403 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de notre première année fiscale nous vous avons réunis à différentes reprises en assemblées générales extraordinaires et l'occasion nous a été ainsi donnée avant la fin même de l'exercice de vous entretenir de la marche de notre Société et de vous donner officieusement un aperçu des résultats espérés. Nous ne croyons pas toutefois inutile au moment où nous allons vous rendre compte de l'exercice tout entier, de revenir un peu en arrière et de vous retracer en quelques mots, depuis l'origine, l'histoire de notre Société.

Créée à la fin d'avril 1907, notre Société fit peu après sa constitution, l'acquisition de la moitié des redevances et part de bénéfices à la charge de la mine d'antimoine et de métaux connexes située à Le Genest (Mayenne) et appartenant à la [Société Nouvelle des Mines de La Lucette](#), étant donnée son importance, cette opération se fit en deux fois. Peu de temps après des pourparlers furent engagés avec la Société de La Lucette tendant au rachat par elle de la part de redevances et bénéfices que nous avions acquise. Votre assemblée générale du 30 mai 1907 décida cette cession en même temps qu'elle autorisait Le conseil à participer pour le montant du rachat, à la garantie de souscription de l'augmentation de capital de la Société La Lucette.

Les événements se sont chargés de démontrer l'opportunité de la cession. En effet peu de temps apures, Les cours de l'antimoine se mirent à baisser dans des proportions considérables. Comme le calcul des redevances était basé sur les cours de l'antimoine et d'après un tarif progressant, la baisse du métal aurait ramené le montant de ces

³ Édouard Giard (Valenciennes, 1876-Paris, 1966) : avocat, beau-frère de Gérard Dufour, de la Banque H. Lippens), il fait carrière dans différentes affaires patronnées par cette banque. Voir [encadré](#).

redevances à un chiffre bien inférieur aux prévisions. Au contraire, notre Société ayant acquis des actions Lucette s'est trouvée participante aux bénéfices de toute nature réalisés par cette Société. Or, la Société de La Lucette développe chaque jour sa production de minerais aurifères et les résultats obtenus de ce côté sont venus compenser largement la moins-value bénéficiaire résultant de la baisse de l'antimoine. Nous devons donc nous féliciter sans réserve de l'opération réalisée.

Cette modification a apporté dans notre activité sociale des changements importants. Du jour de la cession des redevances, notre rôle primitivement lié à celui de La Lucette s'est transformé du même coup et votre conseil, dont l'initiative était primitivement limitée, s'est trouvé à la tête d'un portefeuille important dont il devait surveiller la gestion et assurer à l'occasion la réalisation opportune.

Ayant à employer d'importantes disponibilités, nous avons disséminé nos intérêts et pris après mûr examen des participations dans diverses affaires que nous avons jugées intéressantes. Les temps nous ont paru propices à ces opérations puisque nous nous trouvons en pleine crise industrielle et minière, par conséquent à même de profiter de conditions plus raisonnables et plus avantageuses qu'en période de prospérité. Sans doute toutes affaires et principalement les affaires minières, comportent une part d'aléas : nous avons cherché à réduire les risques dans la mesure du possible en limitant parfois notre intervention à des avances sur gage moyennant un intérêt sous forme d'actions ou de redevances, en procédant toujours avec prudence et dans des limites modestes.

En effet, malgré la diversité de nos opérations, notre intérêt principal reste toujours dans la Société de La Lucette et nous n'avons pas lieu de le regretter. Malgré l'excessive dépréciation de l'antimoine, cette Société a pu traverser ces deux années de crise dans d'excellentes conditions, grâce au développement qu'elle a imprimé à sa production aurifère. Les travaux en profondeur continuent à démontrer la régularité du gisement ; d'autre part un travers-banc est poussé en vue <re reconnaître de nouveaux filons dans une nouvelle direction. Jusqu'ici l'avancement n'est pas suffisant pour qu'il ait pu donner aucune indication : mais si de ce côté les recherches étaient couronnées de succès, l'avenir de La Lucette se trouverait encore embelli. Nous croyons — si rien de rocheux ne survient — que les bénéfices de La Lucette seront, cette année, au moins égaux à ceux de l'an dernier et une augmentation du dividende est possible.

Le succès de La Lucette a provoqué en France une vive émulation ; les « chercheurs d'or » se sont mis à fouiller le sol un peu partout et ont multiplié de tous côtés avec une ardeur fiévreuse, des travaux de découverte. Dans certaines régions, en Auvergne notamment et dans le Plateau central, d'excellents résultats ont été obtenus, une industrie nouvelle est née en France et plusieurs Sociétés se préparent à une exploitation aurifère intensive. Nous suivons avec une attention soutenue les efforts qui sont faits dans cette voie et nous veillons à ce que notre Société y soit intéressée en bonne place.

Les comptes que nous vous présentons sont très simples, par conséquent suffisamment clairs pour n'exiger aucune explication spéciale. Le rapport du commissaire vous donne d'ailleurs sur chaque poste un commentaire détaillé. Nous espérons que ces chiffres vous satisferont. Dans le poste Frais généraux, nous avons fait entrer les droits trimestriels d'enregistrement qui s'élèvent à peu près à une douzaine de mille francs et les frais de cotation des titres : en réalité, les frais généraux proprement dit sont cette année inférieurs à 10.060 francs.

Usant des pouvoirs que vous nous avez conférés dans votre assemblée du 3 avril, nous avons décidé en conseil de rembourser sur le capital des actions, une nouvelle somme de 50 francs par titre. Nous restons en cela fidèles à notre programme de la première heure et nous espérons le poursuivre encore dans l'avenir en procédant, si possible et dans un délai pas trop éloigné, à une ou plusieurs répartitions pour ramener comme première étape, le nominal de nos actions à 250 francs.

En terminant, nous vous rappelons, messieurs, que vous avez à procéder à la nomination annuelle du commissaire des comptes et de son adjoint. MM. Girardin et Germain, titulaires sortants, sont rééligibles.

.....
Le dividende ci-dessus sera payable à raison de 25 fr. 50 net à partir du 19 septembre, au siège social, 3, rue Pillet-Will et à la Banque Industrielle et Coloniale, 2, rue Meyerbeer, à Paris.

ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES
Société de redevances minières et de participations
(*Gil Blas*, 27 octobre 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société de redevances minières et de participations a eu lieu le 12 courant, sous la présidence de M. [Henri] Lippens, président du conseil.

Après avoir entendu la lecture des rapports, elle a approuvé les comptes de l'exercice 1907-1908 et fixé le dividende y afférent à 28 francs par action, payable sous déduction des impôts, à partir du 19 novembre prochain.

Elle a décidé en outre le remboursement de 50 francs par titre, ce qui ramène le capital de l'action à 350 francs.

Société anonyme de redevances minières et de participations
(*Annuaire Desfossés*, 1910)

Société anonyme française, définitivement constituée le 25 avril 1907, modifiée les 30 mai et 3 avril 1908.

Objet : l'acquisition, le recouvrement, la cession ou la rétrocession de toutes redevances et de tous droits sur les produits et dans les bénéfices de toutes exploitations minières, commerciales ou industrielles, immobilières ou mobilières.

La participation dans toutes Sociétés françaises ou étrangères ayant pour objet l'exploitation soit de mines et minières, soit de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou mobilières, notamment par voie d'apport, souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, création de sociétés nouvelles ou autrement ;

Et généralement toutes opérations ayant pour but la prise d'intérêts, sous une forme quelconque, dans toutes Sociétés ou entreprises minières, industrielles ou commerciales, financières, immobilières ou mobilières.

Siège social : à Paris, 3, rue Pillet-Will.

Durée : 92 années, du 25 avril 1907.

Capital social : à l'origine 2.800.000 francs, divisé en 28.000 actions de 100 francs chacune, puis en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 1907, porté à 2.800.000 francs, divisé en 5.600 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Le capital a été réduit, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 1908, à 2.240.000 fr., divisé en 5.600 actions, de 400 fr. chacune, par le remboursement en espèces d'une somme de 100 fr. sur chaque action.

Conseil d'administration : 3 à 5 membres, propriétaires chacun de 20 actions au moins.

Année sociale : close le 30 juin.

Assemblée générale : avant fin octobre ; 1 voix par 4 actions, maximum 100 voix.
Dépôt des titres, 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 5 % du montant libéré des actions ; sur le solde : 10 % au Conseil et 90 % aux actionnaires.

Service financier : à la Banque Industrielle et Coloniale, 2, rue Meyerbeer.

ADMINISTRATEURS

MM. H[enri] Lippens, L[ouis] Bignon, P. Gelez, G[aston] Schneider, E[douard] Giard.

Les actions de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 22 avril 1908.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES & DE PARTICIPATIONS Assemblée générale ordinaire du 30 octobre 1911 (*Recueil des A.G.*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri Lippens président ; Louis Bignon, le docteur Pierre Gelez, Gaston Schneider, Édouard Giard.

Commissaire des comptes : M. Girardin.

Commissaire suppléant : M. Germain.

Siège social : à Paris, 3, rue Pillet-Will.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 1911 et soumettre à votre approbation les comptes ainsi que la répartition des bénéfices de cet exercice. Vous avez pu voir que les résultats étaient à peu de chose près, les mêmes que ceux de l'an dernier et nous permettaient de vous proposer le même dividende : en réalité, si vous observez que nous avons procédé à un remboursement de capital tout à fait sur la fin du dernier exercice, vous reconnaîtrez que les mêmes bénéfices ont été obtenus avec un capital sensiblement moindre.

Pour une société comme la nôtre dont l'activité se concentre dans la gestion d'un portefeuille, la situation économique générale et la tenue des marchés financiers ont une importance plus grande que pour des sociétés d'exploitation, car les opérations de portefeuille ou de participation demandent un concours de circonstances favorables. Si la première partie de l'exercice, c'est-à-dire la fin de l'année 1910, s'est écoulée, sous ce rapport, dans de bonnes conditions, la seconde partie a été moins favorisée. La situation générale n'a fait d'ailleurs qu'empirer sous l'empire des événements politiques depuis la clôture de l'exercice et a amené une dépression extrême des marchés financiers. Depuis quelques jours, il est vrai, un revirement complet s'est produit et il faut espérer qu'un redoublement d'activité permettra de rattraper le temps perdu.

Le rapport du commissaire des comptes analyse les divers chapitres du bilan qui vous est présenté et nous avons seulement à vous fournir quelques explications sur les variations de certains comptes devant appeler votre attention et en premier lieu, vous donner quelques détails au sujet de la composition de notre actif.

Comme vous le savez, le fond de notre portefeuille est composé d'actions Mines d'or de la Lucette. Cette société a réalisé en 1910 des bénéfices .sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent et maintenu son dividende à 45 fr.

Bien que la baisse de l'antimoine que l'on considérait déjà l'an dernier comme excessive, se soit accentuée, l'exercice en cours doit se poursuivre favorablement grâce à la puissance des nouvelles installations de la société et à l'importance de sa production aurifère. Au moment où la plupart des métaux donnent des signes de réveil et voient leurs cours .progresser, il est permis d'espérer que l'antimoine ne restera pas à l'écart de ce mouvement. Des tentatives d'entente entre les producteurs pour le maintien des prix ont échoué mais la question est de nouveau à l'ordre du jour. De toutes façons, la Société de la Lucette bénéficie d'une situation privilégiée et en agrandissant encore ses usines, elle s'est mise à même d'augmenter sa production d'oxyde dont la vente est facilitée par la faveur avec laquelle la marque de la Société est accueillie sur les marchés.

Le succès de la Lucette a, comme nous avons eu l'occasion de vous le dire il y a deux ans, encouragé les recherches aurifères en France, mais, nous l'avions nous-mêmes prévu, après l'ardeur des premiers jours, les difficultés des prospections, les dépenses qu'elles nécessitent, les mécomptes qu'elles comportent nécessairement puisque toutes ne peuvent pas réussir, devaient fatalement calmer l'emballement initial. C'est ce qui s'est produit. Beaucoup de Syndicats ou de Sociétés de recherches ont abandonné leurs travaux, mais par contre, plusieurs entreprises ont surmonté les premiers obstacles et, en certaines régions, des découvertes sensationnelles ont été faites. Si nous croyons devoir donner quelques détails sur ce chapitre, c'est moins à cause des intérêts engagée par nous dans ces affaires — leur jeunesse nous ayant commandé une grande prudence à leur égard — que parce que les renseignements sur elles sont assez rares et qu'il peut être intéressant de les mieux connaître.

La Société des Mines d'or du Châtelet après une période préparatoire assez longue, est entrée maintenant en exploitation régulière et cette année, sa production mensuelle a été portée aux environ de 55 kg ; elle eut été plus forte si la société avait pu se procurer la main-d'œuvre suffisante, et ses efforts tendent à l'augmenter. Quoiqu'il en soit, les bénéfices réalisés sont importants et accusent une amélioration sérieuse sur l'an dernier.

Les actions de la Société minière et métallurgique de l'Orb, dont nous avons eu l'occasion de vous parler l'an dernier, ont rencontré bon accueil à la Bourse de Lyon où elles ont été introduites et si elles n'ont pas conservé leurs plus hauts cours, elles se tiennent encore à des limites très honorables. La Société, au début de cette année, a augmenté son capital de 3 à 3.600.000 francs en vue de la construction d'une fonderie près de sa concession minière de Labarre et Corbières, et l'émission qui s'est faite avec une prime égale au montant nominal des actions, a obtenu un plein succès.

D'après le rapport du conseil, la nouvelle fonderie procurerait un appoint important de bénéfices en 1912. Déjà, la société, dès son premier exercice clos le 30 septembre 1910, a pu réaliser un bénéfice de fr. : 182.139 16. Le développement de la mine se poursuit (favorablement et le grand travers-banc partant du puits creusé dans les anciens travaux, doit recouper prochainement, si ce n'est déjà fait, la région vierge minéralisée.

Aux Mines d'or de Bonnac, les travaux de reconnaissance en profondeur n'ont pas donné de résultats probants en raison de l'irrégularité des filons et de l'insuffisance de la teneur et il est à craindre que les recherches en cours n'apportent pas de modification notable. La question se posera sans doute, de savoir s'il y a lieu de les continuer et une assemblée générale des actionnaires sera vraisemblablement appelée à

en décider. Ce ne sont pourtant pas les disponibilités qui manquent à la société car elles ne doivent pas s'écarter beaucoup de 2 millions. Quoiqu'il en soit, les déceptions éprouvées de ce côté montrent qu'en matière de mines, et surtout dans les mines d'or, la prudence est de rigueur. Vous pouvez être assurés que tout .en faisant preuve d'initiative, nous ne perdons pas de vue cette règle de conduite. En dehors de nos intérêts dans la Société des Mines d'or de la Lucette, nous fractionnons nos participations de façon à réduire les risques au minimum.

Dans d'autres régions, les recherches aurifères ont rencontré plus de succès et notamment à Beaune, dans la Haute-Vienne, comme aussi dans le Puy-de-Dôme, les sociétés prospectrices ont obtenu des résultats extrêmement encourageants. Il est probable que lorsque le Gouvernement se décidera à accorder les concessions en instance, les demandes concernant ces régions seront parmi les premières instruites et l'attention ne manquera pas d'être attirée de ce côté.

La [Société des mines de fer de Miliana](#), à la constitution de laquelle nous avons participé, doit tenir prochainement sa première assemblée générale. En attendant les renseignements qui seront donnés à cette occasion aux actionnaires, nous sommes à même de vous dire que le développement du gisement, poursuivi depuis un an avec la plus grande activité, a donné lieu à des découvertes très intéressantes. La masse minéralisée va augmentant chaque jour et la teneur en est satisfaisante. La pose du câble pour le transport aérien du minerai est commencée et l'exploitation pourra débiter vers la fin de cette année. Conformément aux prévisions initiales, la société va augmenter prochainement son capital de 1.650.000 à 1.900.000 francs par l'émission de 2.500 actions privilégiées ayant même jouissance que les anciennes et réservées par préférence aux actionnaires actuels. Si nous faisons mention de cette opération, c'est qu'elle peut intéresser ceux d'entre vous qui sont en même temps que nous, actionnaires de la Société de Miliana.

Nous n'avons négligé aucun moyen de faire fructifier votre portefeuille quand les occasions qui se présentaient nous paraissaient particulièrement attrayantes. Aussi, n'avons-nous assigné à notre activité aucune limite ni au point de vue de l'objet, ni au point de vue du lieu d'exploitation des affaires, nous intéressant à l'occasion à des entreprises minières, métallurgiques ou autres ayant leur siège en France ou à l'étranger. C'est ainsi que nous avons été amenés à participer, dans de bonnes conditions, à la réorganisation de plusieurs entreprises russes et nous avons déjà pu réaliser de ce côté des profits satisfaisants. Parfois nous nous sommes bornés à des participations tout à fait temporaires sous forme d'achats de titres en Bourse et en vue d'une plus-value à réaliser, nous inspirant alors également des circonstances et de l'orientation des marchés.

Appliquant le principe de la division des risques, nous avons maintenu toujours dans la composition de notre portefeuille la plus grande variété. Nous pouvons vous dire que nous continuons à être satisfaits de l'ensemble de nos opérations.

En face du portefeuille, qui représente le poste principal de votre actif, les autres comptes ont une importance beaucoup moindre. Le compte Débiteurs divers est en diminution d'une vingtaine de mille francs et la diminution d'environ 160.000 francs à la rubrique Banquiers trouve sa contre-partie, d'une part, dans l'augmentation du Portefeuille à l'Actif et d'autre part, au Passif, au compte Remboursement d'actions en diminution de plus de 95.000 fr.

La situation de notre société est saine car si vous approfondissez le bilan, vous verrez qu'en réalité, le Passif envers les tiers ne dépasse guère plus de 3.300 francs correspondant à des actions non présentées au remboursement ou à des dividendes

non réclamés, les autres rubriques du Passif représentant, soit le capital, soit les réserves et provision, soit le solde du Compte de Profits et .Pertes de l'année.

Les résultats de l'exercice se rapprochent sensiblement de ceux de l'an dernier et la diminution des intérêts provenant de la réalisation de valeurs à rendement, se trouve contrebalancée par le bénéfice réalisé sur des opérations de portefeuille. D'autre part, les Frais généraux ont été réduits au minimum. Le total disponible ressort ainsi à 230.150 66.

Dès l'année dernière, nous avons porté la Réserve légale au vingtième du capital social et nous vous proposons cette année de l'élever au dixième, soit fr. : 140.000, ce qui absorbera au total sur les bénéfices de l'exercice, fr. :70.000.

La limite prévue de la Réserve légale se trouvera ainsi atteinte et les prélèvements en sa faveur cesseront d'être obligatoires.

Le dividende de 25 francs que nous vous proposons, et qui est égal à celui de l'an dernier, demande fr. 40.000 et il restera, tantièmes déduits, un solde disponible de fr. 5.286 35 à reporter à nouveau. Nous nous permettons de vous faire remarquer qu'après la répartition proposée des bénéfices de l'exercice, nos diverses réserves et provision jointes au report à nouveau, formeront un ensemble dépassant 350.000 francs, soit plus du quart du capital social.

Le résultat peut paraître satisfaisant après 4 ans seulement d'existence sociale pendant lesquels nous n'avons cessé de vous distribuer des dividendes substantiels.

Nous vous rappellerons enfin, Messieurs, en terminant, que vous avez, comme chaque année, à procéder à, la réélection des commissaires. Les titulaires sortants se représentent à vos suffrages.

.....

Annuaire Desfossés, 1912, p. 790 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, E. Giard.

Service financier : à la Banque industrielle et coloniale, 2, rue Meyerbeer.

Société de redevances minières et de participations
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 novembre 1912)

L'assemblée s'est tenue 3, rue Pillet-Will, sous la présidence de M. H. de Lippens. L'exercice se solde par un bénéfice de 152.645 fr. inférieur de 72.000 fr. à celui de l'an dernier.

On sait que la société a une participation importante dans les mines d'or de la Lucette* dont la baisse des actions et la réduction de moitié du dividende ont influé l'exercice social. Les mines d'or du Châtelet* sont entrées cette année dans l'ère du dividende, les bénéfices de 1911 approchant du million et permettant, après amortissements, la distribution de l'arrière du dividende aux actions privilégiées. Les résultats acquis pour 1912 permettent d'escompter l'an prochain la répartition d'un dividende à toutes les actions ordinaires et privilégiées. Il est distribué un dividende de 20 francs. Les administrateurs sortants sont réélus.

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

Redevances minières et de participations (638-640)
Serv. fin. — À Paris, Bq frse de l'Afrique équatoriale.
Henri Lippens, pdt ; Louis Bignon, le Dr Pierre Gelez, Gaston Schneider, Édouard Giard.
Comm. : Girardin ; Germain, suppl.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 29 octobre sous la présidence de M. Henri Lippens, président du conseil d'administration, assisté de MM. Brouchet et Caudron, scrutateurs et de M. Giard, secrétaire.

1.544 actions étaient présentes ou représentées. Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes dont nous publierons le texte dans un prochain numéro.

LES RESOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1 L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et les explications verbales qui ont suivi, puis lecture du rapport du commissaire chargé de la vérification des comptes du sixième exercice, approuve les rapports, bilan, compte et compte de profits et pertes de cet exercice, ratifie pleinement ce qui a été fait par le conseil d'administration et donne aux administrateurs décharge et quitus de leur mandat.

2 L'assemblée, conformément aux stipulations de l'article 49 de "la loi du 24 juillet 1867, donne en tant que de besoin aux administrateurs qui auraient traité ou pourraient avoir à traiter avec la Société des affaires dans lesquelles ils auraient un intérêt direct ou indirect, toutes approbations et autorisations dans le sens dudit article 40 de La loi du 24 juillet 1867.

3 Conformément à l'article 18 des statuts et dans les termes dudit article, assemblée générale nomme administrateur M. Édouard Giard, administrateur sortant.

4. L'assemblée nomme M. Girardin comme commissaire et M. Germain, suppléant, pour faire l'un rapport à l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice 1913-1914. Elle fixe à 500 francs la rémunération attachée à ces fonctions.

5. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à employer le fonds de réserve extraordinaire de la Société, créé en exécution de l'article 42 des statuts, et s'élevant au 30 juin 1913 à la somme de 100.000 francs, au rachat en Bourse d'actions de la Société, pour le compte de celle-ci, moyennant un prix qui ne pourra être supérieur à 250 francs par action.

6. L'assemblée décide de reporter à nouveau la somme de 8.577 fr. 30, montant du solde disponible du compte de profits et pertes.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 853 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, E. Giard.

Service financier : à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2, rue Meyerbeer.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 777 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, E. Giard.
Service financier : à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2, rue Meyerbeer.

Société de redevances minières et de participations
(*La Liberté*, 22 février 1920)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 10 courant, sous la présidence de M. Lippens, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes du 12^e exercice dus le 30 juin dernier et qui accuse un bénéfice de 97.940 fr. 78. L'exercice 1917-1918 ayant laissé un solde débiteur de 242.830 fr. 55, ce dernier se trouve ainsi ramené à 144-889 fr. 77.

L'assemblée a, en outre, ratifié la nomination faite par le conseil de M. Arthur Lippens, en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Giard, dont il continue le mandat.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 848 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, A. Lippens.

Service financier : à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2, rue Meyerbeer.

SOCIÉTÉ DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1921)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier se solderaient par une perte au lieu d'un bénéfice de 103.421 francs pour l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} décembre 1921)

L'exercice au 30 juin 1921 se clôture avec une perte de 62.758 francs, alors que l'exercice précédent avait laissé un bénéfice de 103.421 francs qui avait permis la distribution d'un dividende de 5 %. Le déficit de l'exercice a été ramené à 60.929 francs par la démarcation du report à nouveau précédent. A l'actif du bilan, le poste portefeuille et participations est porté pour 1.287.110 francs, valeur d'inventaire au 30 juin 1921. Les comptes créditeurs se totalisent par 85.938 francs et les comptes débiteurs par 112.897 francs, laissant apparaître un excédent des disponibilités sur les exigibilités de 26.960 francs.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 948 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, A. Lippens.

Service financier : à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2, rue Meyerbeer.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1923)

L'assemblée ordinaire du 24 novembre a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 59.933 francs, ramenant à 49.793 francs le solde débiteur du compte de profits et pertes. Ce déficit a été amorti par prélèvement d'égale somme sur la réserve spéciale.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 novembre 1924)

L'assemblée ordinaire du 10 novembre, tenue sous la présidence de M. Henri Lippens, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1924, se soldant par un bénéfice net de 460 213 fr. Le dividende, fixé à 25 fr. par action, sera payable à partir du 25 novembre courant, en échange du coupon n° 7, à raison de, net. 16 fr. 974 pour les actions au porteur, 18 fr. 485 pour les titres nominatifs existant depuis le second semestre de 1922, et 22 fr. pour les titres nominatifs existant en 1920.

Report à nouveau : 627 fr. 83.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Arthur Lippens.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1080-1081 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, A. Lippens.

Service financier : à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2, rue Meyerbeer.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 décembre 1925)

L'assemblée ordinaire du 12 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 169.146 francs, non compris les 627 francs du report précédent. Voici la répartition décidée : intérêt statutaire des actions ; 50.000 francs , au conseil : 11.914 francs ; dividende : 107.332 francs ; report à nouveau, 7.859 francs.

Le dividende net sera mis en paiement à raison de 30 fr. par action nominative et de 28 fr. 355 par action au porteur, contre remise du coupon n° 9.

Il entre dans les intentions du Conseil de procéder prochainement à une répartition de 50 francs par action, à titre de remboursement partiel du capital.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 décembre 1925)

Il entre dans les intentions du conseil de procéder prochainement à un remboursement partiel du capital, à raison de 50 francs par action.

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 12 décembre sous la présidence de M. Lippens. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier se soldant par un bénéfice net de 169.146 francs, non compris les 627 fr. du report précédent. Voici la répartition décidée : intérêt statutaire des actions, 50.000 fr. ; au conseil, 11.914 francs ; dividende, 107.332 francs ; report à nouveau, 7.859 francs.

Le dividende net sera mis en paiement à raison de 30 fr par action nominative et de 28 fr. 355 par action au porteur, contre remise du coupon n° 9.

Un actionnaire ayant demandé la composition du portefeuille, le président lui a répondu qu'il était composé en majeure partie d'actions des Mines de la Lucette, de la Société des Magnétos R. B. et de la Romano-Belge des Pétroles. Les actions [Sidi-Bou-Aouane](#) ont été réalisées en cours d'exercice. Depuis la fin de l'exercice, le portefeuille a acquis une plus-value considérable.

Il entre dans les intentions du conseil de procéder prochainement à une répartition de 50 fr par action, à titre de remboursement partiel du capital.

SOCIÉTÉ ANONYME DE REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1926)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 16 décembre a approuvé les comptes de l'exercice faisant apparaître un bénéfice de 603.145 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 7.859 fr. Le dividende a été fixé à 10 fr. brut payable le 27 décembre courant. D'autre part, l'assemblée a décidé un amortissement de 100 francs par action.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 963 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, A. Lippens.

Service financier : à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2, rue Meyerbeer.

Opinions de la presse
(*Le Petit Bleu*, 19 janvier 1927)

Société de Redevances Minières et de Participations. — On a tenté sur des actions de cette Société un mouvement qui ne paraît pas très justifié aux cours actuels, aux environs de 725 francs, si l'on tient compte des dividendes répartis et des conditions dans lesquelles se présente actuellement la Société.

Cette Société, qui est un « holding », a été heureuse dans le choix de ses participations : mais il résulte du bilan qu'elle tendrait plutôt à se restreindre qu'à se développer, ce qui renforce l'observation que nous faisons plus haut. Les cours extrêmes ont été, l'an dernier, 1.105 francs et 518 francs, le plus haut, grâce à l'avance prise par les titres de la « Lucette » ; mais on aurait tort, croyons-nous, de se laisser impressionner par des cours élevés pratiqués dans ces conditions. (Agence télégraphique universelle.)

Redevances minières et de participations
(*La Presse*, 18 novembre 1927)

Forte diminution des bénéfices qui ne ressortent qu'à 199.423 fr. pour 1926-27, contre 603.145 fr. l'exercice précédent. Alors que la Société avait réparti 110 francs pour 1925-26, dont 100 fr. à titre de remboursement du capital et 10 fr. en dividende, elle distribuera probablement 35 francs pour 1926-27.

REDEVANCES MINIÈRES ET DE PARTICIPATIONS
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 décembre 1927)

À l'issue de l'assemblée ordinaire convoquée pour le 24 décembre, doit se tenir une assemblée extraordinaire en vue d'autoriser l'augmentation du capital.

Redevances minières et de participations
(*La Presse*, 28 décembre 1927)

L'assemblée ordinaire a eu lieu, le 24 décembre, et a approuvé les comptes de l'exercice 1926-27 accusant un solde bénéficiaire de 199.423 francs auquel vient s'ajouter un report antérieur de 5.690 francs, ce qui donne un total disponible de 205.113 francs. Le dividende a été fixé à 35 francs brut. Il sera mis en paiement le 10 janvier, à raison de net 28 fr. 70 au nominatif et 25 fr. 90 au porteur.

M. Gaston Schneider a été réélu administrateur.

Une assemblée extraordinaire, convoquée également, pour le 24 décembre, a été, faute du quorum, reportée à une date ultérieure.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 29 décembre 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 décembre a approuvée les comptes de l'exercice 1926-1927, accusant un solde bénéficiaire de 199.423 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 5.690 francs, soit un total disponible de 200.113 francs. Le dividende a été fixé à 35 francs brut ; il sera mis en paiement à partir du 10 janvier prochain à raison de, net, 28 fr. 70 au nominatif et 25 fr. 90 au porteur.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 11 janvier 1928)

Assemblée extraordinaire. le 28 janvier 1928, à 11 heures, à Paris, 19, rue Blanche ; dépôt des titres : 5 jours au moins avant la date fixée pour la réunion ; jeton de présence alloué : 2 francs par action, présente ou représentée

LES AFFAIRES EN COURS

Redevances minières et participations
(*Le Petit Bleu*, 29 janvier 1928)

Cette société, dont l'on s'occupe peu depuis quelque temps, vient de ramener sur elle l'attention tout récemment, à l'occasion de son assemblée annuelle, dans la dernière décade de décembre.

Les comptes de l'exercice 1926-27, clos le 30 juin, qui lui étaient soumis, font apparaître un bénéfice de 199.423 francs dont, sur la proposition du conseil, l'affectation suivante a été décidée : Intérêt de 5 % au capital non amorti, 25.000 francs ; au conseil, 17.442 francs ; sur le surplus de 156.980 francs, porté à 162.671 francs par l'adjonction du report précédent, 150.000 francs de superdividende aux actions, soit 30 fr. par titre ; Report à nouveau, 12.671 francs.

Cette entreprise, créée en 1907, a pour objet, selon sa dénomination même, l'acquisition, le recouvrement, la cession et la rétrocession de toutes redevances et de tous droits sur les produits et dans les bénéfices de toutes exploitations minières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

Son capital, primitivement de 2 millions 800.000 francs, a été ramené, en 1908, à 1.680.000 francs ; en 1910, à 1.400.000 francs ; en 1920, à 1.250.000 francs. Il est représenté par 5.000 actions de 250 francs, remboursées à concurrence de 150 francs par titre.

En 1919-20, le bénéfice s'est élevé à 103.421 francs ; les deux exercices suivants se sont soldés en perte, respectivement de 92.889 francs et de 49.767 fr.

Le bénéfice a été, pour les exercices suivants, de 59.003 fr., 520.213 fr., 169.146 fr., 603.145 fr., et, enfin, en 1926-27, au 30 juin, de 199.423 francs, comme nous le mentionnions plus haut.

Il a été réparti, pendant cette période, 19 fr. 50 en 1919-20 ; rien pour les trois exercices suivants ; 25 francs en 1923-1924 ; 30 francs en 1924-25 ; 10 francs en 1925-26 et 35 francs en 1926-27, soit net, en dernier lieu, 28 fr. 70 au nominatif et 25 fr. 90 au porteur.

L'action *Redevances Minières et Participations* se traite au marché en banque aux environs de 550 à 600 francs ; si l'on rapproche les cours pratiqués du dernier dividende réparti, elle peut ne pas paraître trop chère à ce prix ; mais il faut considérer que les dividendes sont loin d'être réguliers, que les résultats manquent de stabilité, enfin, que les cours varient, dans la même année, de plusieurs centaines de francs : c'est ainsi qu'en 1924, les cours extrêmes ont été 316 et 180 francs, en 1925, 600 et 160 francs et, en 1926, 1.105 et 548 francs. D'autre part encore, il y a en perspective une augmentation de capital : une assemblée extraordinaire était même convoquée à cet effet, à l'issue de l'assemblée annuelle ; mais elle a dû être renvoyée, faute de quorum : ce n'est donc que partie remise. Tout cela doit inciter à une certaine réserve.

Il ne faudrait pas se laisser, d'ailleurs, impressionner par les remboursements sur le capital auxquels la société a procédé : à ce propos, il est intéressant de rappeler ce que disait le conseil dans son rapport à la récente assemblée :

La tenue générale de La Bourse ayant paralysé nos transactions mobilières proprement dites, notre activité s'en est ressentie, d'autant plus qu'en raison d'un allègement sensible de trésorerie, résultant de la mise à exécution des résolutions votées à votre dernière assemblée générale, lesquelles comportaient notamment un amortissement partiel de votre capital, nous nous sommes trouvés démunis des moyens nous permettant de donner suite à certaines affaires qui nous ont été proposées.

Il n'y a pas là l'indice, il faut bien l'avouer, d'une administration très prévoyante ; il est bon, pour une société, de procéder à des remboursements successifs de son capital, mais à la condition que cela ne gêne pas des opérations prochaines, qui sont ainsi manquées, alors qu'elles auraient pu apporter à la société un appoint de bénéfices, beaucoup plus intéressant pour les actionnaires qu'un remboursement de capital.

Il y a peut-être là, un moyen de jeter un peu de poudre aux yeux, mais comme tous les procédés de ce genre, on vient de voir, une fois de plus, combien il est mauvais, et dans la mesure même aussi des difficultés que l'on peut avoir pour réunir le quorum, à l'assemblée qui, en autorisant une augmentation de capital, permet de réparer l'erreur faite en le remboursant prématurément et à tort.

ÉMISSIONS EN COURS
Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 13 avril 1928)

Jusqu'au 25 avril 1928, émission, à 130 fr., de 10.000 actions nouvelles de 100 francs, jouissance 1^{er} juillet 1927 (2 actions nouvelles pour 1 ancienne contre coupon n° 13) : Paris, 3, rue Pillet-Will, MM. R. Josse, A. Lippens et Cie*, Banque française de l'Afrique.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 20 septembre 1928)

Les bénéfices de l'exercice 1927-1928, dont les résultats seront soumis à l'assemblée du 28 septembre, sont de 281.949 francs contre 199.423 francs en 1926-1927. Solde disponible : 294.620 fr. contre 205.113 francs.

Le dividende proposé sera de 17 fr. 50 contre 35 francs, mais il importe d'observer qu'il s'appliquera aux 15.000 actions composant actuellement le capital, dont 10.000, souscrites en mai, n'ont pas contribué pour ainsi dire aux résultats de l'exercice clos le 30 juin.

Redevances minières et de participations
(*La Journée industrielle*, 29 septembre 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928 se soldant par un bénéfice net de 281.949 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur, soit 12.671 francs.

Le dividende a été fixé à 17 fr. 50 par action, soit, net, 14 fr. 35 par action ancienne nominative, 10 fr. 86 par action ancienne au porteur et 14 fr. 35 par action nouvelle nominative ou au porteur. Il sera mis en paiement à partir du 25 octobre prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Émile Lippens en remplacement de M. Henri Lippens, décédé.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 101 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : H. Lippens, L. Bignon, P. Gelez, G. Schneider, A. Lippens.

Service financier : à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2, rue Meyerbeer.

(*L'Information financière, économique et politique*, 17 août 1929)

Les comptes l'exercice 1928 se soldent par un bénéfice de 279.782 francs contre 281.949 francs, ce qui forme avec le report antérieur un solde disponible de 291.208 francs au lieu de 294.621 francs. Bien que le montant du dividende ne soit pas encore fixé, nous croyons savoir que le conseil proposera à la prochaine assemblée du 7 septembre, son maintien à 17 fr. 50 par action.

Au bilan au 30 juin 1929, le portefeuille et les participations sont portés pour 2.639.376 fr. contre 2.283 274 fr. tandis que le poste « Banquiers » revient de 606.635 francs à 249.350 fr. Les avances pour impôts sont de 61.634 francs. Au passif, les dividendes non réclamés s'élèvent à 31.998 francs. Les différentes réserves et provisions se totalisent par 358.915 francs pour un capital de 2 millions 250.000 francs.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 10 septembre 1929)

L'assemblée du 7 septembre a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929 présentant un bénéfice de 279.782 fr. Le dividende a été fixé, brut, à 17 fr. 50 par action, soit net, au nominatif, 14 fr. 35, au porteur 12 fr. 72, payable à dater du 10 octobre prochain. Le rapport du conseil signale une prochaine augmentation de 1.500.000 fr. du capital, autorisée par une précédente assemblée.

Quelques opinions de la presse

REDEVANCES MINIÈRES ET PARTICIPATIONS
(*Le Petit Bleu*, 19 janvier 1927)

Sans remonter trop loin dans le passé, et sans faire grief aux dirigeants de l'affaire d'avoir été obligés de publier pour les exercices aux 30 juin 1921, 22 et 23 des comptes qui accusaient des soldes déficitaires respectifs de 60.930 fr. de 109.697 fr. et de 19.794 francs, nous remarquerons que l'exercice 1923-24 a accusé un bénéfice d'exploitation de 579.861 fr. sur un portefeuille alors évalué à 1.674.214 fr. : qu'on a vu ensuite un bénéfice de 254.598 fr. sur un portefeuille de 1 million 262,540 fr. ; puis 710.245 fr. pour 1.731.824 fr. ; 316.381 fr. pour 1.148.749 fr. ; 346.477 fr. pour 2 millions 283.274 fr. et 364.651 fr. pour 2.639.376 fr. Le pourcentage a été un moment, en 1925-26, de 41 % ; il n'a plus été, pour 1928-29, que de 13 % et sans doute parce que l'allure des marchés financiers a empêché la société de spéculer avec avantage sur son portefeuille ce qui, des détails mêmes fournis aux précédentes assemblées, a toujours donné un appoint appréciable — peut-être même prépondérant — aux bénéfices globaux.

Nul ne peut se porter garant de l'avenir. Il faut bien reconnaître pourtant que les probabilités sont pour que les opérations de pure spéculation restent pendant assez longtemps bien aléatoires, surtout lorsqu'elles porteront sur des valeurs de second ordre, et tel doit être le rang occupé par les participations sociales, *car la société s'abstient soigneusement de tout détail circonstancié sur leur nature.*

Devenir actionnaire de l'affaire, c'est devenir spéculateur par personne interposée et dans la nuit. Nous ne disons certes aucun mal de la spéculation. Mais en cette matière, il faut toujours agir comme le célèbre photographe : opérer soi-même... et encore, pas par tous les temps. — (Agence télégraphique universelle, 7-11-1929.)

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 24 juillet 1930)

8 août 1930, 11 h. Redevances Minières et de Participations. Assemblée extraordinaire au siège social, 3, rue Pillet-Will, Paris, Modifications aux statuts. Dépôt des titres 5 jours avant l'assemblée, au siège social ; chez MM. R. Josse. A. Lippens et Cie, à la Banque Française de l'Afrique. Jeton de présence : 1 franc par action.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 12 août 1930)

Une assemblée extraordinaire tenue le 8 courant, a apporté quelques modifications de forme aux statuts.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 12 septembre 1930)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930 se soldent par une perte de 618.706 francs, contre un bénéfice de 279.782 francs en 1928-1929. Le solde débiteur ressort à 610.567 fr.

Société anonyme de Redevances minières et de participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 septembre 1930)

Les actionnaires, réunis le 27 courant en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1929-30 présentant un solde déficitaire de 618.796 fr. en déduction duquel vient le solde antérieur reporté de 8.228 fr., ce qui laisse une perte nette de 610.566 fr.

M. A[rthur] Lippens, administrateur sortant, a été réélu. La nomination de M. Marius Cottavoz⁴ a été ratifiée.

Le rapport fait remarquer que ce solde déficitaire provient d'une évaluation très prudente du portefeuille. Toutes les valeurs de la cote ont souffert du krach boursier de New-York, dit-il ; il s'y est ajouté une réaction brutale de toutes les matières premières, ce qui a entraîné une baisse de toutes les valeurs mobilières. L'ensemble du portefeuille comporte une perte de 25 %, qui a été limitée grâce à la prudence avec laquelle, dit le conseil, ont été investis les fonds provenant de l'augmentation du capital. En effet, les disponibilités au 30 juin dernier s'élevaient à 1.900 000 fr., soit plus du tiers du capital.

Société de Redevances minières et de participations

⁴ Marius Cottavoz (et non *Cottaroz*)(1872-1944) : ingénieur des Arts et Métiers, il débute dans les affaires russes et se reconvertit en France à partir de 1919 avec l'appui des ses amis banquiers belges Buurmans et Lippens. Président de la Société coloniale de mines en octobre 1933. Voir [encadré](#).

(*La Journée industrielle*, 30 septembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27 septembre, a approuvé les contrites de l'exercice 1929-1930 se soldant par une perte de 618.796 fr. dont il y a lieu de déduire le solde reporté de l'exercice précédent, soit 8.229 francs.

L'assemblée a réélu M. A. Lippens, administrateur sortant, et a ratifié la nomination de M. Marius Cottavoz comme administrateur.

Sté de redevances minières et de participations
(*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1930)

L'exercice se clôt par une perte de 618.796 fr. contre un bénéfice de 279.782 fr. La baisse générale des valeurs a causé une moins-value de 25 %. Les disponibilités s'élèvent au 30 juin à 1.200.000 francs. Le reliquat restant disponible sur prime d'émission a été affecté à concurrence de 150.000 fr. à la réserve légale, maintenant à son plein et, pour le solde, au crédit du compte provisoire pour fluctuation du portefeuille. M. A[rthur] Lippens a été réélu adm., la nom. de M. Cottavoz a été ratifiée.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1036 :

Société de redevances minières et de participations

Conseil d'administration : A. Lippens, J. Lippens⁵, M. Cottavoz.

Service financier : à la Banque française de l'Afrique, 2, rue Meyerbeer.

Marché en Banque
Redevances minières et de participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 novembre 1931)

À partir du 30 novembre 1931, les 15.000 actions nouvelles. n° 15001 à 30000, de cette Société, seront inscrites à la Cote sous la même rubrique que les actions anciennes.

Redevances minières et participations
(*Le Petit Bleu*, 13 janvier 1932)

Sans marché à 38,50. L'assemblée du 10 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931. se soldant par une perte de 1.109.756 francs, y compris la différence sur portefeuille pour 1.042.202 francs. Avec le report antérieur, le solde déficitaire s'inscrit à 1.720.323 fr.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1932)

⁵ Jean Lippens : né à Bruxelles (Belgique), le 20 août 1899. Fils d'Henri. Administrateur Agnès-Decroll, haute couture, Paris (1932). Gérant de la [Banque Josse-Lippens](#).

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1932, qui seront présentés à l'assemblée du 27 décembre, se soldent par un déficit de 886.832 fr. contre une perte de 1.109.757 fr. pour l'exercice précédent. Le total débiteur se trouve ainsi porté à 2 millions 607.150 fr.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 29 décembre 1932)

L'assemblée ordinaire du 27 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932, accusant un solde déficitaire de 886.832 francs, qui forme avec la perte antérieure de 1.720.323 francs, un déficit total de 2.607.156 francs.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1095 :
Société de redevances minières et de participations
Objet : Redevances minières et participations
Conseil d'administration : H. Lippens, M. Cottavoz, A. Pommier, J.-H. Gascuel, R. Bonnaure de la Payrilhe⁶, E. Lippens.
Service financier : à la Banque française de l'Afrique, 2, rue Meyerbeer.

COTATIONS
(*Le Journal des débats*, 22 janvier 1933)

Les cotations d'office suivantes ont été décidées par la Chambre syndicale de la Coulisse : actions Affinage de Métaux, Galeries Parisiennes de Poitiers, Redevances Minières et de Participations, Plâtrières de Taverny et de Bessancourt, Almagrera*, Casino municipal d'Aix Thermal A, Ciments de Metz, Mines d'Arrens, anc. et nouv. parts ; Soie d'Argenteuil ; Application Nouvelle du Ciment Armé (S. A. N. C. A.)* ; Franco-Polonaise des Pétroles ; Chaussures Françaises (Soc. Générale des).

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 26 août 1933)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 9 septembre se soldent par un déficit de 58.066 francs contre 886.832 francs. Le total débiteur se trouve ainsi porté à 2.665.222 francs.

Société de Redevances minières et de participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 septembre 1933)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 9 septembre, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932-1933, clos le 30 juin dernier, se soldant par une perte de 58.066 fr. 40.

⁶ Raymond Adrien Bonnaure de la Payrilhe : spécialiste du pétrole.

Compte tenu du report débiteur antérieur reporté, se montant à 2.007.156 fr. 37, la perte totale s'élève à 2.666.222 fr. 71.

M. Marius Cottavoz, administrateur sortant, a été réélu.

Le conseil constate dans son rapport que, si la baisse des valeurs mobilières s'est atténuée, les transactions commerciales n'ont cependant pas repris et les affaires auxquelles a participé la Société n'ont pu encore entrer dans la période bénéficiaire.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 12 septembre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 9 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933. Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos feuilles du 26 août, la perte de l'exercice s'élève à 58.066 francs, formant avec le solde reporté de l'exercice précédent, soit 2.607.155 francs, un total débiteur de 2.665.222 francs.

Société de Redevances Minières et Participations
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1934)

Le siège social de cette société vient d'être transféré du 71, rue de Provence au 32 bis, boulevard Haussmann.

Redevances minières et participations
(*Le Petit Bleu*, 16 décembre 1934)

C'est encore par une perte que s'est soldé l'exercice clos le 30 juin dernier, et sensiblement plus élevée que celle du précédent.

Les comptes de l'exercice 1933-1934, qui a pris fin le 30 juin dernier, sur lesquels aura à statuer l'assemblée ordinaire convoquée pour le 28 décembre courant, accusent une nouvelle perte de 494.382 francs, tandis que la précédente ne s'était élevée qu'à 58.066 francs, de sorte que la perte globale se chiffre, en fin d'exercice, à 3.159.919 francs.

Au bilan, au 30 juin 1934, le Portefeuille a été ramené de 1.001.447 francs à 794.955 francs ; les Espèces en banque ont fléchi de 108.245 fr. à 25.177 fr. Par contre, les débiteurs divers sont en augmentation de 520.000 fr. à 663.544 fr. et il a été constitué une Provision pour créances douteuses de 350.000 francs.

Cette affaire a été brillante, en 1925-1926, où le pourcentage du bénéfice par rapport au chiffre pour lequel le Portefeuille était inventorié au bilan, était de 41 % ; mais en 1928-1929, il n'était plus que de 13 % ; il en va généralement ainsi quand il s'agit de bénéfices ayant un caractère spéculatif, ils tombent du très beau, et même du trop beau pour durer, au médiocre et même au-dessous du médiocre, comme c'est ici exactement le cas.

À cet égard, les administrateurs des Redevances minières et Participations ont été bien mauvais prophètes, quand ils écrivaient dans leur rapport à l'assemblée du 27 décembre 1932 qu'ils continuaient à croire que le niveau atteint par la Bourse, pour la plupart des valeurs, correspondait à une dépréciation exagérée », et qu'ils proclamaient leur espoir que « cette perte, en partie tout au moins, n'était que momentanée ». La

perte au 30 juin 1932 n'était encore que de 886.832 fr. On a vu, par le chiffre du déficit fin juin 1934, que, depuis, elle a beaucoup crû et... enlaidi.

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le même jour que l'assemblée ordinaire. Son ordre du jour comporte l'autorisation à donner au conseil de réduire le capital par rachat d'actions en Bourse. Là, au moins, le conseil pourra faire une bonne opération : l'action de 250 fr. nominal, remboursée de 150 fr., a oscillé, cette année, entre 6 et 25 francs ! Mais ce serait pousser l'ironie un peu loin de dire que les porteurs, acheteurs au prix fort, ont à s'en féliciter : beaucoup d'entre eux ont pu payer leurs titres, en 1926, aux environs de 1.100 fr., les mêmes qui ont valu, en dernier lieu, à peine une douzaine de francs !

Société de Redevances minières et de participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 décembre 1934)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1934, approuvés par l'assemblée ordinaire du 28 décembre, font apparaître un solde déficitaire de 494.196 fr. donnant, avec le déficit antérieur de 2.665.223 fr. une perte totale de 3 millions 159.919 francs.

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le même jour, a été reportée faute de quorum.

Société de Redevances minières et de participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 février 1935)

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en une ou plusieurs fois, pendant un délai qui expirera le 31 décembre 1936 et au moyen de fonds provenant de la réalisation d'actif, au rachat en Bourse, au-dessous du pair, pour le compte de la Société, et à l'annulation, d'un nombre maximum de 16 000 actions dont 3.000 de 250 fr. et 11.000 de 100 fr.

Redevances minières et de participations
(*Le Journal des débats*, 11 décembre 1935)

Les comptes de l'exercice 1934-1935, qui seront soumis à l'assemblée du 21 décembre, se soldent par une perte de 168.000 fr, contre 494.000 fr. en 1933-34. Le total débiteur ressort à 3.148.860 fr.

Société de Redevances minières et de participations
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 décembre 1936)

L'assemblée ordinaire du 23 décembre 1936 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier qui font apparaître une perte de 117.452 fr., formant, avec les pertes antérieures, un solde débiteur total de 3.266.312 francs.

Société de redevances minières et de participations

Objet : La gérance d'un portefeuille-titres composé en majeure partie de valeurs minières : mines de la Lucette, Société de Matériaux de Construction, Sté S.E.N.A.G., Magnezit Sumadiya (Yougoslavie), etc.

Conseil d'administration : E. Lippens, M. Cottavoz, A. Pommier, J.-H. Gascuel, R. Bonnaure de la Payrilhe, E. Lippens..

Commissaires des comptes : MM. Superville, H. Schneider.

Service financier : au siège.

GUIDE DU CAPITALISTE

Redevances minières et participations (*Le Petit Bleu*, 28 janvier 1938)

Cette société, après avoir réduit des trois quarts son capital de 3.490.000 fr., veut le reporter, à bref délai, à 7 millions et, par la suite, jusqu'à 25 millions.

Avant d'en venir au présent de cette entreprise — qui fut brillante... en 1925-26, où le pourcentage du bénéfice du Portefeuille dépassait 40 %, pour tomber, d'ailleurs, deux ans seulement plus tard, à 13 % — rappelons que nous écrivions ce qui suit dans le *Petit Bleu* du 17 décembre 1934 :

« L'ordre du jour de l'assemblée convoquée à titre extraordinaire, le même jour 28 décembre, que la réunion annuelle, comporte l'autorisation à donner au Conseil de réduire le capital par rachat d'actions en Bourse. Là, au moins, le Conseil pourra faire une bonne opération : l'action de 259 fr. nominal, remboursée de 150 fr., a oscillé, cette année, entre 6 fr. et 25 fr. Mais ce serait pousser l'ironie un peu loin de dire que les porteurs, acheteurs au prix fort, ont à s'en féliciter : beaucoup d'entre eux ont pu payer leurs titres aux environs de 1.100, les mêmes qui ne valaient plus, en dernier lieu, qu'une douzaine de francs ! »

On est-il alors en présence d'un bilan arrêté au 30 juin 1934, accusant une perte de 194.382 fr. contre 58.066 francs un an plus tôt. Le déficit de 1934-35 se montait à 168.000 fr. en chiffres ronds.

C'est encore par une perte, de 117.452 fr., que se soldait l'exercice au 30 juin 1936.

Enfin, l'exercice 1936-37 a laissé un faible gain de 23.000 fr.. qui a diminué d'autant les pertes accumulées, ramenées d'abord à 3.028.530 fr. par application de la réserve spéciale qu'avaient permis de constituer les rachats d'actions.

Ce bénéfice dérisoire, de moins d'une trentaine de mille francs, nous faisait écrire, ici même, le 4 novembre dernier :

« Une simple règle de trois suffit à montrer qu'à cette cadence et si l'on est assez optimiste pour imaginer que l'affaire gagne 23.000 fr. tous les ans, il suffira de 132 exercices pour éteindre le déficit accumulé. C'est donc aux environs de l'an 2069 que la situation de l'entreprise pourrait être considérée comme définitivement assainie. »

Il faut croire que le Conseil a trouvé que, tout de même, ce serait faire tirer la langue bien longtemps aux actionnaires, et il vient de les convoquer en assemblée générale extraordinaire pour le 28 janvier courant.

Cette réunion aura à l'autoriser à réduire des trois quarts le fonds social de 3490000 fr. ; puis à l'augmenter jusqu'à concurrence de 295 millions ; l'émission d'une première tranche destinée à le reporter jusqu'à 7 millions serait dès à présent prévue.

La première partie de ce programme ne souffre aucune difficulté, mais l'on ne saurait en affirmer autant de la seconde, sans une grande témérité.

En effet, les actionnaires devront s'incliner devant la réduction du capital social ; mais la mobilisation de la mobilisation de la maréchaussée ne saurait les contraindre à souscrire les nouvelles actions, dont le nombre imposant a quelque chose de menaçant.

Aussi bien, quand l'on considère les pertes accumulées, les résultats obtenus durant les dernières années, l'abstention s'impose tellement que cette menace est sans conséquences.

L'action Redevances Minières et Participations, qui n'a plus détaché de coupon depuis 1929, se tient, ces jours-ci, aux environs de 30 à 25 fr., en reprise sur les bas cours de l'an dernier, où elle tombait à 16 fr.

Au niveau où elle est, il faudrait être bien naïf pour se porter sur les actions nouvelles de 250 fr. nominal et qui ne pourront pas être émises au-dessous de ce chiffre.

il saute aux yeux que si la société, depuis tant d'années, ne s'est pas trouvée en mesure de rémunérer son capital. ce n'est pas parce que le capital prochain sera sensiblement plus élevé, qu'elle le pourra plus facilement, au contraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. E. Lippens, président ; M. Cottavoz ; A Pommier ; J.-H. Gascuel ; R. Bonnaure de la Payrilhe ; H. Lippens.

Convocations

(L'Information financière, économique et politique, 5 février 1938)

Redevances Minières et de Participations (extra.), 23 fév., 9 h. 1/2, rue Saint-Victor. 24.

Redevances minières et de participations *(Paris-Municipal, 10 avril 1938)*

Cette société a tenu une assemblée le 21 mars dernier.

Au cours de cette assemblée, les actionnaires ont voté la réduction du capital de la société.

Ce capital se montant à la somme de 3.490.000 à 710.500 francs.

Redevances minières et de participations *(Le Journal des débats, 11 août 1938)*

L'assemblée du 4 août a définitivement porté le capital social de 710.500 francs à 7 millions de francs.

Redevances minières et de participations

(*Le Journal des débats*, 8 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937-1968 feront apparaître un bénéfice de 37.834 fr. contre 23.548 fr. pour l'exercice précédent. Ce bénéfice ramènera le solde débiteur antérieur de 3.028.530 fr. à 2 millions 906.696 fr.

MINES DE FER DE ROUINA (EN LIQUIDATION)
(*L'Action française*, 18 septembre 1938)

La Société Redevances Minières et Participations prépare l'introduction en Bourse de Paris des 70.000 actions portant les n° 1 à 70.000.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 737 :
Société de redevances minières et de participations
Objet : La gérance d'un portefeuille-titres composé en majeure partie de valeurs minières : mines de la Lucette, Société de Matériaux de Construction, Sté S.E.N.A.G., Magnezit Sumadiya (Yougoslavie), etc.
Conseil d'administration : d'Orcasberro ; G. Azarian ; Pécheux ; Sedgwick.
Commissaires des comptes : MM. Pierre Gentilhomme, R. Genty.
Service financier et transferts : siège social.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 2314 :
Société de redevances minières et de participations
Plus de cotations.
Le siège social était en dernier lieu 32 bis, boulevard Haussmann. Le conseil avait, en 1938, lors de la réorganisation financière, liquidé tout le portefeuille-titres négociable et pris une très importante participation dans la MINAS DE SAN ANDRES, dont on est sans nouvelles depuis.

Annuaire Desfossés, 1949+1953 : idem.

Convocations
Extraordinaires
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1951)

15 juin
Redevances Minières et de Participations. — 15 h, 178, rue de Courcelles.
Dissolution anticipée.
